



Rapport annuel
2017-2018

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.

Tables des Matières

Administrateurs et direction générale.....	5
Mot du président et du directeur général de la coopérative	6
Mission et objectifs.....	8
Membres et commanditaires	10
Prévisions budgétaires	
Val-Éo, Coopérative de solidarité	12
Société en commandite Val-Éo.....	14
Objectifs.....	16
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité	19
Société en commandite Val-Éo.....	39

Val-Éo Coopérative de Solidarité
1275 rang 4 Saint-Gédéon (Qc.), G0W 2P0
Tel. : (418) 343-2761 - coopvaleo@gmail.com

Administrateurs et direction générale

Propriétaires Fonciers

Rémy Boulianne, président

Jean François Fortin, v-p

Christiane Tremblay, sec.

Claire Boily

Richard Lapointe

Yvan Morin

Serge Tremblay

Municipal

Alexandre Garon

(Corporation de développement de
la municipalité de Saint-Gédéon)

Partenaire

Sabin Larouche

(MRC Lac-St-Jean Est)

Investisseurs

Jacques Tremblay

Jean Lavoie,

(directeur général)

Patrick Côté,

(directeur au développement
des affaires)

Pauline Maltais,

(adjointe administrative)

Le conseil d'administration a tenu 13 rencontres pendant l'année



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo coopérative de solidarité et Val-Éo SEC

Rétrospective de l'année 2017-2018

Le début de notre année a été marqué par l'évaluation d'un changement de manufacturier d'éoliennes, puisqu'Énercon était en négociation avec Hydro-Québec Distribution (HQD) par rapport au contenu régional. Éoliennes Belle-Rivière a, de par le contrat d'approvisionnement en électricité, l'obligation d'atteindre un pourcentage de contenu québécois de 60 % et le contenu régional doit atteindre 30 %. Pour nous assurer d'atteindre ce pourcentage, Algonquin se tourne vers le manufacturier VESTAS, mais ce choix comporte des risques de poursuites de la part d'Énercon et nonobstant ce risque une demande de changement de manufacturier à HQD est déposée. Malgré les discussions entre partenaires, le choix n'est pas évident, jusqu'au jour où Énercon nous propose une offre plus compétitive en terme de coût et l'opportunité d'avoir de nouveaux modèles d'éoliennes plus performants qui nous permettra de passer de 10 à 6 éoliennes. Le choix d'Énercon redevient alors unanime, mais la construction pour 2018 n'est plus envisageable.

Devant ce constat, nous devons revenir à nos membres pour demander de nouvelles capitalisations dans Val-Éo, même en coupant au maximum les dépenses, les fonds ne nous permettent pas de nous rendre en 2019. Malgré la compréhension de la part de nos membres, les apports de fonds sont de plus en plus difficiles à obtenir, plusieurs ont atteint leurs limites. Nous réussissons tout de même à lever une somme suffisante qui nous permet de nous rendre assez loin en 2019, pour connaître le début de la construction.

Le choix du modèle d'éolienne E126, nous oblige à faire une démarche auprès de la MRC et des municipalités, pour modifier le règlement de contrôle intérimaire, afin de hausser la hauteur maximale permise pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire. Pour rassurer la MRC et les municipalités touchées par le projet, nous rencontrons les élus au mois de mai et à leurs demandes, une rencontre d'information publique est organisée, permettant à la population d'avoir les renseignements pertinents concernant la modification au règlement municipal. Toutes ces démarches sont faites avec la plus grande collaboration des élus de la MRC et des municipalités, nous les remercions pour ce support.

Comme la construction est très en retard, des démarches sont entreprises envers HQD, pour nous assurer de la continuité de notre contrat d'achat d'électricité, sans lequel plus rien ne serait possible. Nous obtenons la lettre de confort en mai, ce qui nous permet de poursuivre les démarches avec plus d'assurance.



Au mois d'août, les démarches de financement de la dette sénior sont entreprises avec Banque Nationale du Canada. Toutefois, après la réception de la réponse de la CPTAQ, qui nous précise que toutes les autorisations sont échues et que nous devons refaire une demande. Alors le processus de financement est mis en veilleuse. Toutes les démarches pour l'obtention des différents permis sont entreprises, car la plupart ne sont plus valides, comme pour la CPTAQ. La banque a besoin que toutes les autorisations requises soient valides pour lui permettre de finaliser son dossier et d'en arriver à décaisser les sommes nécessaires à la construction.

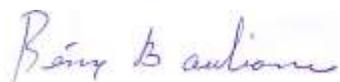
Perspectives pour l'année 2018-2019

Après les quelques mois déjà écoulés lors de la rédaction de ce mot, nous pouvons envisager la construction au cours de l'année 2019 et une mise en service, fort probablement seulement en 2020. Le choix du modèle d'éolienne E126 est confirmé et la commande a aussi été confirmée en décembre 2018. À la CPTAQ les dossiers ont été traités en préséance, et tout se déroule selon les échéanciers prévus et tous les intervenants ont renoncé à leur délai de trente jours, cela nous permet de penser que cette autorisation n'aura pas d'impact sur le début des travaux. La plupart des demandes de renouvellement des permis sont en cheminement et tout se déroule bien. Pour ceux qui demandent plus de travail, tous les efforts sont mis de l'avant pour régler les ajustements nécessaires, afin de respecter l'objectif de débiter la construction en 2019.

Après plusieurs années d'efforts, de mises de fonds, de périodes de découragements, nous serons en mesure de voir bouger un chantier de construction pour notre parc éolien à l'été 2019 et nous tenons à vous remercier de continuer de croire en ce projet qui perdure depuis 13 ans. Mais ce n'est pas encore fini, nous aurons encore besoin de votre soutien jusqu'à la mise en service.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement et de la date qui marquera le début des travaux de construction.

Bonne lecture.



Rémy Boulianne, président



Jean Lavoie, Directeur général



Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 52 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 37 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.





Membres

Utilisateurs

Le membre utilisateur est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété possède un potentiel éolien exploitable et qui utilise les services offerts par la coopérative.

Auxiliaires

Le membre auxiliaire est une personne, une société ou une entreprise propriétaire foncier, dont la propriété ne possède pas de potentiel éolien exploitable, mais qui se situe dans la périphérie immédiate d'une éolienne et qui utilise les services offerts par la coopérative

Soutiens

Le membre de soutien est une municipalité, une société, une personne morale et/ou physique qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative. Les membres de soutien sont divisés, pour fin de représentation au conseil d'administration en deux catégories, la première regroupant les membres de soutien municipaux et la seconde tous les autres membres de soutien.

Commanditaires

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite. .

Parts A

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, lors de la première collecte de fonds en 2007, en acquérant des parts de catégorie A de Val-Éo Société en Commandite.

Parts G

Ce sont les souscripteurs qui ont investi dans le projet, à partir de la deuxième souscription en 2011 et par la suite dans les souscriptions subséquents dont la plus récente en 2018, en acquérant des parts de catégorie G de Val-Éo Société en Commandite. Les versements se sont effectués sur une période de 5 ans. Pendant l'année nous avons émis d'autres parts de catégorie G.





Prévisions budgétaires

Val-Éo, Coopérative de solidarité



Val-Éo Coopérative de solidarité - Budget prévisionnel 2018 -2019

	nov 2018	déc 2018	Janv. 2019	Fev. 2019	Mars 2019	Avr. 2019	Mai 2019	juin 2019	juil 2019	Aout 2019	sept 2019	oct 2019	Total
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	19 506 \$	3 392 \$	3 883 \$	3 312 \$	283 \$	611 \$	900 \$	865 \$	622 \$	382 \$	147 \$	375 \$	19 506 \$
Revenus de Val-Éo													
apport de Val-Éo SEC	6 350 \$	8 275 \$	16 506 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	7 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	11 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	94 131 \$
Souscription en parts							9 200 \$						9 200 \$
Total revenus	6 350 \$	8 275 \$	16 506 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	16 200 \$	6 000 \$	6 000 \$	11 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	103 331 \$
Dépenses de Val-Éo													
prêt à VEF SEC	4 100 \$				100 \$								4 200 \$
pmt gouv (taxes ou DAS)	2 237 \$		1 768 \$	2 000 \$		1 768 \$	2 000 \$		1 768 \$	2 000 \$		1 768 \$	15 308 \$
Honoraires d'adjoint administratif	1 876 \$	1 607 \$	2 030 \$	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$	2 031 \$	1 625 \$	1 625 \$	2 031 \$	1 625 \$	2 031 \$	21 357 \$
Production États financiers annuels	9 388 \$												9 388 \$
Honoraires professionnels	4 184 \$	5 030 \$	12 596 \$			2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	5 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	42 810 \$
Frais pour terrain	451 \$	478 \$	450 \$	641 \$	454 \$	455 \$	611 \$	455 \$	454 \$	641 \$	454 \$	455 \$	5 999 \$
Impôt à payer						1 500 \$							
Assurance								1 500 \$		1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	5 100 \$
Frais divers	228 \$	670 \$	233 \$	1 563 \$	293 \$	1 163 \$	9 393 \$	463 \$	193 \$	163 \$	293 \$	363 \$	15 018 \$
Imprévu				200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 800 \$
Total des dépenses Val-Éo	22 464 \$	7 785 \$	17 077 \$	6 029 \$	2 672 \$	8 711 \$	16 235 \$	6 243 \$	6 240 \$	11 235 \$	7 772 \$	10 017 \$	120 979 \$
Total des dépenses	22 464 \$	7 785 \$	17 077 \$	6 029 \$	2 672 \$	8 711 \$	16 235 \$	6 243 \$	6 240 \$	11 235 \$	7 772 \$	10 017 \$	120 979 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	3 392 \$	3 883 \$	3 312 \$	283 \$	611 \$	900 \$	865 \$	622 \$	382 \$	147 \$	375 \$	358 \$	1 858 \$

Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo



Société en commandite Val-Éo - Budget prévisionnel 2018-2019

	nov 2018	déc 2018	Janv. 2019	Fev. 2019	Mars 2019	Avr. 2019	Mai 2019	juin 2019	juil 2019	Aout 2019	sept 2019	oct 2019	Total
encaisse de début (emprunt à la coopérative)	15 284 \$	35 \$	17 386 \$	3 875 \$	869 \$	3 859 \$	22 224 \$	15 218 \$	10 212 \$	28 706 \$	17 700 \$	10 690 \$	15 284 \$
Revenus													
Souscription Part G (particuliers)		24 375 \$	3 000 \$		5 000 \$	27 375 \$			25 000 \$			25 000 \$	109 750 \$
retour TPS-TVQ		1 261 \$			1 000 \$			1 000 \$			1 000 \$		4 261 \$
Total revenus	0 \$	25 636 \$	3 000 \$	0 \$	6 000 \$	27 375 \$	0 \$	1 000 \$	25 000 \$	0 \$	1 000 \$	25 000 \$	114 011 \$
Dépenses de Val-Éo SEC													
remboursement frais Val-Éo Coop	6 350 \$	8 275 \$	16 506 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	7 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	11 000 \$	8 000 \$	10 000 \$	94 131 \$
Conseils légaux et fiscaux									500 \$				500 \$
Honoraires professionnels	8 893 \$												8 893 \$
Communication													0 \$
Frais divers	6 \$	10 \$	6 \$	6 \$	10 \$	10 \$	6 \$	6 \$	6 \$	6 \$	10 \$	6 \$	88 \$
Total des dépenses Val-Éo	15 249 \$	8 285 \$	16 512 \$	3 006 \$	3 010 \$	9 010 \$	7 006 \$	6 006 \$	6 506 \$	11 006 \$	8 010 \$	10 006 \$	103 612 \$
Total des dépenses	15 249 \$	8 285 \$	16 512 \$	3 006 \$	3 010 \$	9 010 \$	7 006 \$	6 006 \$	6 506 \$	11 006 \$	8 010 \$	10 006 \$	103 612 \$
Encaisse de fin (emprunt à la coopérative)	35 \$	17 386 \$	3 875 \$	869 \$	3 859 \$	22 224 \$	15 218 \$	10 212 \$	28 706 \$	17 700 \$	10 690 \$	25 684 \$	25 684 \$

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2018-2019

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Financement	Élaboration d'une démarche d'investissement visant à permettre à la population d'investir dans le projet EBR. Recherche de partenaires financiers afin de financer l'équité de Val-Éo dans le projet EBR.	En cours
Planification financière et fiscale	Planification des mouvements de trésorerie pour toute la durée de la construction du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégiques à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo et minimiser les impacts aux membres.	En cours
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement. À ce titre, Val-Éo a la responsabilité de la gestion administrative d'EBR inc. dans le cadre de l'entente de gestion d'EBR. Val-Éo supervise également l'étude d'impact.	En cours
Obtenir les permis	S'assurer que tous les permis sont obtenus et valides auprès de la CPTAQ, des municipalités, du CN, du MTQ, de NAV Canada, de Transport Canada	En cours
Construction du projet	Superviser la construction du projet, Val-Éo doit avoir une gestion serrée sur les fournisseurs pour s'assurer que tous les devis sont respectés ainsi que les délais.	Mai 2019





États financiers

Val-Éo, Coopérative de solidarité





Val-Éo, coop de solidarité

États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2018

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE : 1275 rang 4
Saint-Gédéon G0W 2P0 QC
Téléphone : 418 343-2761

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

		Note	A	B	C
Président :	Monsieur Rémy Boulianne 1567 Rang 6 O Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 668-8167		X		
Vice-président :	Monsieur Jean-François Fortin 1102 rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2182		X		
Secrétaire :	Madame Christiane Tremblay 1311 Rang Belle-Rivière Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-2696		X		
Directeur général :	Monsieur Jean Lavoie 1565 Rang 5 Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8508			X	
Consultant :	Monsieur Patrick Côté 270 rue du Parc Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3756			X	

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2018

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

	Note	A	B	C
Administrateurs(trice) : Monsieur Yvan Morin 1151 Rang 3 Saint-Bruno QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3607				X
Monsieur Richard Lapointe 765 2e Rang O Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1M3 Téléphone : 418 349-2527				X
Madame Claire Boily 1422 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A5 Téléphone : 418 349-8416				X
Monsieur Serge Tremblay 1085 Route 169 Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC G8G 1A4 Téléphone : 418 349-2840		X		
Monsieur Jacques Tremblay 1137 Rang 3 Saint-Nazaire QC G0W 2V0 Téléphone : 418 668-5310		X		
Monsieur Alexandre Garon 208 rue De Quen Saint-Gédéon QC G0W 2P0 Téléphone : 418 345-8001		X		
Monsieur Sabin Larouche 625 rue Bergeron Alma QC G8B 1V3 Téléphone : 418 668-3023				X

NOTE :

- A) Membre du conseil d'administration
- B) Membre de la direction
- C) Administrateur sortant de charge

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ**, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2018, et les états non consolidés des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction a présenté au bilan dans le passif à long terme un emprunt venant à échéance au cours du prochain exercice pour lequel la Coopérative n'a pas encore conclu d'entente avec son créancier lui permettant de le refinancer sur une base long terme. La direction n'a pas reclassé cet emprunt dans le passif à court terme, car elle est d'avis qu'il sera refinancé avant la fin de cet exercice, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. En conséquence, le passif à court terme est sous-évalué de 40 288 \$ et le passif à long terme est surévalué du même montant.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éo, coop de solidarité au 31 octobre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 20 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

CHIFFRE D'AFFAIRES

Honoraires de gestion	112 109 \$	75 478 \$
Intérêts	41 587	36 687
Intérêts - comptes clients	22 269	30 273

175 965 142 438

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires et charges sociales	21 187	23 429
Assurances	6 499	4 226
Communications	720	261
Électricité et télécommunications	1 432	1 458
Formation	-	100
Fournitures de bureau et papeterie	2 217	2 065
Frais de réunion et de déplacement	611	383
Honoraires - consultant	3 950	21 394
Honoraires - direction générale	7 134	2 595
Intérêts et frais bancaires	560	851
Intérêts sur la dette à long terme	2 158	1 834
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	37 076	32 423
Intérêts sur sommes dues à des membres	3 317	4 043
Per diem	9 200	7 050
Services professionnels	25 005	3 750
Taxes et permis	875	922
Amortissement des immobilisations corporelles	1 020	1 062

122 961 107 846

EXCÉDENT D'EXPLOITATION

53 004 34 592

QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

(11 291) 35 197

EXCÉDENT DE L'EXERCICE

41 713 \$ 69 789 \$

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

SOLDE , début de l'exercice	(151 601) \$	(151 601) \$
Excédent de l'exercice précédent	69 789	-
SOLDE , fin de l'exercice	(81 812) \$	(151 601) \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 octobre

2018

2017

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	5 623 \$	27 767 \$
Créances (note 4)	252 531	223 427
Frais payés d'avance	2 253	2 253
	260 407	253 447
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	61 045	62 065
AVANCE À UNE FILIALE, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrable un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2019	6 594	-
PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO) (note 6)	301 409	323 841
PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE) (note 7)	1	1
	629 456 \$	639 354 \$

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)

Au 31 octobre

2018

2017

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation (note 9)

150 832 \$ 165 391 \$

Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)

1 802 87 473

152 634 252 864

DETTE À LONG TERME (note 10)

174 338 138 919

326 972 391 783

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES

Capital social (note 11)

342 583 329 383

AVOIR NÉGATIF DE LA COOPÉRATIVE

Réserve négative

(81 812) (151 601)

Excédent de l'exercice (note 3)

41 713 69 789

(40 099) (81 812)

302 484 247 571

629 456 \$ 639 354 \$

ENGAGEMENT (note 12)

Approuvé :

_____, administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent de l'exercice	41 713 \$	69 789 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 020	1 062
Intérêts	(41 560)	(36 651)
Intérêts sur parts privilégiées catégorie B	37 076	32 423
Intérêts sur sommes dues à des membres	-	4 043
Quote-part des résultats des filiales à la valeur de consolidation	11 291	(35 197)
	49 540	35 469
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(29 104)	(10 268)
Frais payés d'avance	-	3 524
Dettes d'exploitation	(14 559)	(835)
	5 877	27 890

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Variation des avances	46 107	(27 300)
-----------------------	--------	----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	-	(63 000)
Obtention de financement supplémentaire	-	81 500
Remboursement de la dette à long terme	(87 328)	(1 853)
Émission de capital social	13 200	14 000
	(74 128)	30 647

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(22 144)	31 237
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	27 767	(3 470)
ENCAISSE , fin de l'exercice	5 623 \$	27 767 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, développe un projet de parc éolien et agit à titre de commandite de la « Société en commandite Val-Éo » et de « V-E Financement société en commandite ».

Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Coopérative et ses sociétés liées « V-E Financement société en commandite », « Éoliennes Belle-Rivière inc. » et « Société en commandite Val-Éo » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Coopérative n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Coopérative ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé en tenant compte des pratiques particulières suivantes découlant des exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec et de son règlement d'application :

Excédent, ristournes et impôts sur l'excédent

L'excédent présenté à l'état des résultats est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent, les ristournes et les impôts sur l'excédent sont inscrits à l'état de la réserve au cours du prochain exercice.

Intérêts sur les parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative

Les intérêts sur parts privilégiées rachetables au gré de la Coopérative sont comptabilisés à l'état des résultats.

Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Impôts sur l'excédent

La Coopérative comptabilise à l'état de la réserve les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs de l'exercice précédent déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers applicables au revenu imposable des exercices au cours desquels les écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs seront résorbés. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Coopérative évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans les cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placements

Les participations dans des filiales sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement de la bâtisse est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant au taux de 4 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Ristournes

Le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de ne pas voter de ristournes et de verser la totalité de l'excédent de l'exercice à la réserve.

4. CRÉANCES

	2018	2017
Comptes clients		
Filiale (Société en commandite Val-Éo)	- \$	41 212 \$
Filiale (V-E Financement société en commandite)	-	100
Intérêt dans un partenariat de la filiale (Éoliennes Belle-Rivière inc.)	252 439	182 023
Autres	92	92
	252 531 \$	223 427 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	36 573 \$	- \$	36 573 \$
Bâtisse	29 400	4 928	24 472
	65 973 \$	4 928 \$	61 045 \$

6. PLACEMENTS DANS LA FILIALE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO)

	2018	2017
Avances, portant intérêt au taux de 11 %, recouvrables sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2019	202 000 \$	234 256 \$
Intérêts courus	179 709	158 594
Participation dans la filiale à la valeur de consolidation, 30 000 parts catégorie A, représentant 7,39 % des parts de cette catégorie	(80 300)	(69 009)
	301 409 \$	323 841 \$

7. PARTICIPATION DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (V-E FINANCEMENT SOCIÉTÉ EN COMMANDITE)

	2018	2017
1 part ordinaire	1 \$	1 \$

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 100 000 \$ dont un montant maximal de 5 000 \$ est permis, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement. Elle est garantie par le cautionnement de deux administrateurs et du directeur général.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

9. DETTES D'EXPLOITATION

	2018	2017
Comptes fournisseurs		
Non liés	107 720 \$	158 883 \$
Filiale (Société en commandite Val-Éo)	34 370	-
Salaires et vacances courus	6 176	2 985
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	329	334
Taxes à la consommation	2 237	3 189
	150 832 \$	165 391 \$

10. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Sommes dues à des membres, remboursées au cours de l'exercice	- \$	85 543 \$
Emprunt, d'un montant original 50 495 \$, garanti par une hypothèque mobilière sur le terrain et la bâtisse d'une valeur nette comptable de 61 045 \$, remboursable par versements mensuels de 339 \$ incluant capital et intérêts au taux de 5,5 %, échéant en février 2034, renouvelable en février 2019	42 090	43 875
Intérêts courus - parts privilégiées catégorie B	134 050	96 974
	176 140	226 392
Portion échéant au cours du prochain exercice	1 802	87 473
	174 338 \$	138 919 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2019 -	1 802 \$
2020 -	1 897 \$
2021 -	2 010 \$
2022 -	2 124 \$
2023 -	2 243 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

11. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur, auxiliaire et de soutien doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, portant intérêt au taux annuel et cumulatif de 10 % sauf pour les 750 premières parts privilégiées d'un membre utilisateur, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur et de soutien doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre auxiliaire doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables lors de l'émission

	2018	2017
Souscrites et payées		
2 250 parts ordinaires catégorie A	22 500 \$	22 500 \$
320 083 parts privilégiées catégorie B (2017 - 306 883)	320 083	306 883
	342 583 \$	329 383 \$

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	2018	2017
Solde, début de l'exercice	329 383 \$	315 383 \$
Augmentation contre espèces :		
Parts privilégiées catégorie B	13 200	14 000
Solde, fin de l'exercice	342 583 \$	329 383 \$

Au 31 octobre 2018, un montant de 134 050 \$ (31 octobre 2017 - 96 974 \$) représentant les intérêts en arrérages sur les parts privilégiées est inclus dans les intérêts courus présentés dans la dette à long terme.

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

12. ENGAGEMENT

Contrat de service - honoraires du consultant

La Coopérative a conclu, le 1er avril 2017, un contrat de service avec un consultant. Selon les dispositions de ce contrat de service, les honoraires du consultant seront payables conditionnellement à la mise en service commerciale du projet Éoliennes Belle-Rivière. Les modalités de rémunération et de paiement sont prévues au contrat.

13. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de l'ordre de 1 334 \$ au fédéral et de 1 335 \$ au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes jusqu'en 2036.

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

14. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec une filiale et les intérêts dans des partenariats d'une filiale sont les suivantes :

	2018	2017
Val-Éo, société en commandite		
Chiffre d'affaires		
Honoraires de gestion	- \$	33 633 \$
Intérêts	41 115 \$	36 651 \$
Éoliennes Belle-Rivière inc.		
Chiffre d'affaires		
Honoraires de gestion	112 109 \$	19 529 \$
Intérêts - comptes clients	22 269 \$	25 556 \$
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Chiffre d'affaires		
Honoraires de gestion	- \$	22 316 \$
Intérêts - comptes clients	- \$	4 717 \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Coopérative est exposée au risque de crédit en lien avec des avances à une filiale qui est engagée dans un projet de construction d'un parc éolien.

Risque lié au taux d'intérêt

La Coopérative dispose d'une facilité de crédit à taux variable. Conséquemment, elle encourt un risque d'intérêts en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel.

Risque de liquidité

La Coopérative est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation, sa facilité de crédit et sa dette à long terme.

États financiers

Société en commandite Val-Éo





MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Société en commandite Val-Éo

États financiers non consolidés

Au 31 octobre 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commandité de
Société en commandite Val-Éo,

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2018, et les états non consolidés des résultats, de l'avoir négatif des commanditaires et du commandité et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La direction n'a pas évalué la dette sans intérêts à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Si elle l'avait fait, elle aurait comptabilisé un montant de 3 280 \$ en 2018 et de 2 955 \$ en 2017 pour ramener la dette sans intérêts à la juste valeur. En conséquence, le passif à long terme aurait été inférieur de 7 683 \$ en 2018 et de 10 963 \$ en 2017, l'avoir négatif des commanditaires et du commandité aurait été inférieur de 7 683 \$ en 2018 et de 10 963 \$ en 2017, la perte nette aurait été supérieure de 3 280 \$ en 2018 et le bénéfice net aurait été inférieur de 2 955 \$ en 2017.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Alma, Canada
Le 20 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116678

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

CHIFFRE D'AFFAIRES

Intérêts	23 424 \$	180 340 \$
Honoraires de gestion	-	20 269

23 424 200 609

CHARGES D'EXPLOITATION

Charge de désactualisation	-	321
Honoraires de gestion	-	33 633
Intérêts et frais bancaires	85	578
Intérêts sur comptes fournisseurs	5 699	16 583
Intérêts sur la dette à long terme	161 340	194 786
Services professionnels	8 890	7 438
Amortissement de l'immobilisation corporelle	194	83

176 208 253 422

PERTE D'EXPLOITATION

(152 784) (52 813)

GAIN SUR CESSION D'INTÉRÊTS DANS DES PARTENARIATS

- 1 059 375

(152 784) 1 006 562

QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES PARTENARIATS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

- (530 309)

BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)

(152 784) \$ 476 253 \$

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE L'AVOIR NÉGATIF DES COMMANDITAIRES ET DU COMMANDITÉ

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

SOLDE , début de l'exercice	(1 227 089) \$	(1 703 342) \$
Bénéfice net (perte nette)	(152 784)	476 253
SOLDE , fin de l'exercice	(1 379 873) \$	(1 227 089) \$

Société en commandite Val-Éo

BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 octobre

2018

2017

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	15 289 \$	5 135 \$
Créances (note 3)	314 006	195 201

329 295 200 336

PLACEMENT AU COÛT (note 4)

2 206 813 2 206 813

IMMOBILISATION CORPORELLE (note 5)

- 195

2 536 108 \$ 2 407 344 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes d'exploitation (note 6)	89 599 \$	127 057 \$
--------------------------------	-----------	------------

DETTE À LONG TERME (note 7)

1 631 242 1 522 596

1 720 841 1 649 653

CAPITAL

Parts (note 8)	2 195 140	1 984 780
----------------	-----------	-----------

Avoir négatif des commanditaires et du commandité	(1 379 873)	(1 227 089)
---	-------------	-------------

815 267 757 691

2 536 108 \$ 2 407 344 \$

ENGAGEMENT (note 9)

Approuvé :

_____, commandité

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2018

2017

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Bénéfice net (perte nette)	(152 784) \$	476 253 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement de l'immobilisation corporelle	195	83
Gain sur cession d'intérêts dans des partenariats	-	(1 059 375)
Charge de désactualisation	-	321
Intérêts	(23 424)	(150 842)
Intérêts sur la dette à long terme	140 902	194 785
Quote-part des intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation	-	530 309
	(35 111)	(8 466)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(35 631)	(52 180)
Dettes d'exploitation	(37 458)	(40 091)
	(108 200)	(100 737)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Variation des avances d'un partenariat « Éoliennes Belle-Rivière inc. »	-	(59 040)
---	---	----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Obtention de financement supplémentaire	6 000	51 980
Remboursement de la dette à long terme	(38 256)	(5 000)
Émission de parts	150 610	74 500
	118 354	121 480

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	10 154	(38 297)
ENCAISSE, début de l'exercice	5 135	43 432
ENCAISSE, fin de l'exercice	15 289 \$	5 135 \$

ACTIVITÉS N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :

Produit de cession d'un placement en contrepartie d'un placement	- \$	2 168 735 \$
Conversion d'avances et d'intérêts courus en contrepartie de placements	- \$	3 306 741 \$
Produit de cession d'un placement en contrepartie d'un placement et de la prise en charge d'une dette à long terme et d'intérêts courus	- \$	3 307 490 \$
Émission de parts catégorie G en contrepartie de souscriptions à recevoir	59 750 \$	- \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec. Elle est gérée par son commandité, Val-Éo, coop de solidarité et effectue le développement d'un projet de parc éolien. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

Les présents états financiers ont été préparés à partir des méthodes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Société et ses sociétés liées « V-E Financement société en commandite », « Éoliennes Belle-Rivière inc. » et « Val-Éo, coop de solidarité » sont en phase de développement d'un parc éolien. De nombreuses étapes préalables à la construction du parc éolien ont déjà été réalisées. Les sociétés sont actuellement à compléter les dernières étapes menant à la construction du parc éolien. La poursuite de l'existence des sociétés dépend de leur capacité à compléter ces étapes avec succès. Les présents états financiers n'ont pas subi les retraitements qui seraient nécessaires si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers non consolidés

Les états financiers non consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société en commandite évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Placement

Le placement est comptabilisé au coût.

Immobilisation corporelle

L'immobilisation corporelle est comptabilisée au coût.

L'amortissement de l'équipement informatique est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 30 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société en commandite sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2018	2017
Comptes clients		
« Éoliennes Belle-Rivière inc. »	218 625 \$	195 201 \$
« Val-Éo, coop de solidarité »	34 370	-
Souscriptions à recevoir	59 750	-
Taxes à la consommation	1 261	-
	314 006 \$	195 201 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

4. PLACEMENT AU COÛT

	2018	2017
V-E Financement, société en commandite		
4 206 813 parts ordinaires, représentant 99,99 % des parts ordinaires émises (valeur aux livres : 2 766 543 \$; 2017 - 2 854 906 \$)	2 206 813 \$	2 206 813 \$

5. IMMOBILISATION CORPORELLE

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	3 051 \$	3 051 \$	- \$
			195 \$

6. DETTES D'EXPLOITATION

	2018	2017
Comptes fournisseurs		
Non liés	89 599 \$	83 902 \$
Commandité « Val-Éo, coop de solidarité »	-	41 212
Taxes à la consommation	-	1 844
Souscription à payer « V-E Financement société en commandite »	-	99
	89 599 \$	127 057 \$

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

7. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Emprunt, d'un montant original de 154 643 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les parts de capital de la Société à la mise en service	154 643 \$	154 643 \$
Intérêts courus	133 661	105 090
Emprunt, d'un montant original de 625 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable en priorité sur toutes les autres dettes et toutes les parts de capital de la Société dans un délai de 180 jours après la date de mise en service ou convertible en parts de capital	625 000	625 000
Intérêts courus	295 444	204 228
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2019	40 785	40 785
Sommes dues au commandité, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la date de mise en service prévue le 1er décembre 2019 ¹	202 000	234 256
Intérêts courus	179 709	158 594
	1 631 242 \$	1 522 596 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les prochains exercices sont les suivants :

2020 - 1 208 747 \$
2021 - 40 785 \$

¹ Le commandité a renoncé par écrit à son droit d'exiger le remboursement jusqu'au 1er novembre 2019. Par conséquent, les sommes dues ont été présentées au passif à long terme. Le montant des remboursements prévus pour les quatre exercices suivants n'est pas déterminable puisque le commandité n'a pas manifesté son intention d'exiger le remboursement des sommes dues.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

8. PARTS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention de la Société en commandite.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention de la société, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois (84) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues.

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit, après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts, au remboursement de leur apport et à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues.

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

Les détenteurs de parts catégorie G n'auront pas de droit de vote ni d'être convoqués à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue à la convention.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

8. PARTS (suite)

Sous réserve du respect de toute disposition prévue à la convention, les parts catégorie G seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de douze (12) mois de la date de mise en service du parc éolien qui sera exploité par Éoliennes Belle-Rivière inc. suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2009-02, sur avis écrit de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie G ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie G sera égal au moins élevé du capital versé initialement sur celle-ci, plus une part des bénéfices de la Société en commandite correspondant à un rendement annuel maximum de 11 % capitalisé. Aucune distribution ne pourra être effectuée sur les parts de la Société en commandite, de quelque catégorie que ce soit, tant que toutes les parts catégorie G n'auront pas été rachetées.

La convention de la Société en commandite autorise l'émission d'autres catégories de parts possédant les caractéristiques qui y sont définies.

	2018	2017
405 949 parts catégorie A	405 949 \$	405 949 \$
497 445 parts catégorie B	-	-
13 722 parts catégorie C	-	-
1 789 191 parts catégorie G (1 578 831 en 2017)	1 789 191	1 578 831
	2 195 140 \$	1 984 780 \$

Au cours de l'exercice, la Société en commandite a émis 210 360 parts catégorie G contre 150 610 \$ en espèces et 59 750 \$ de souscriptions à recevoir.

9. ENGAGEMENT

Prime de rendement

La Société en commandite a conclu un contrat avec un consultant. Selon les dispositions de ce contrat, elle doit verser à ce membre une prime de rendement au montant de 150 000 \$ payable à la condition que le projet Éoliennes Belle-Rivière soit effectivement mis en service, tel que reconnu par les critères d'Hydro-Québec. Les modalités de paiement sont prévues au contrat.

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2018

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité et un intérêt dans un partenariat d'une société en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2018	2017
Val-Éo, coop de solidarité		
Charges d'exploitation		
Honoraires de gestion	- \$	33 633 \$
Intérêts sur la dette à long terme	41 115 \$	36 651 \$
Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Chiffres d'affaires		
Honoraires de gestion	- \$	- \$
Intérêts	- \$	102 773 \$
Éoliennes Belle-Rivière inc.		
Chiffres d'affaires		
Honoraires de gestion	- \$	20 269 \$
Intérêts	23 424 \$	77 567 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances et des placements.

Risque de liquidité

La Société en commandite est exposée au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et sa dette à long terme.